

Chiffres invérifiables, amalgames et contre-vérités sur les Roms : vers un nouveau scandale d'Etat ?

Laurent MUCCHIELLI, sociologue

Le ministre de l'Intérieur Brice Hortefeux a tenu une conférence de presse sur "les évacuations de camps illicites" le lundi 30 août. Pour justifier la très médiatique campagne actuelle d'expulsion des "Roms", il y a annoncé que "la délinquance de nationalité roumaine" à Paris aurait augmenté de 138 % en 2009, et de 259 % en 18 mois. Il a également ajouté : "Aujourd'hui, à Paris, la réalité est que près d'un auteur de vol sur cinq est un Roumain", a dit M. Hortefeux, et "un vol commis par un mineur sur quatre l'est par un mineur roumain". Passons sur [l'amalgame pourtant évident entre Roms et Roumains](#). Signalons un problème majeur : ces chiffres sont totalement invérifiables, nul n'a pu consulter la fameuse "étude des services de police" sur laquelle le ministre de l'Intérieur dit se fonder. De nombreux journalistes ont tenté en vain d'en savoir plus, se faisant renvoyer par leurs différents interlocuteurs (cabinet du ministre, direction centrale de la police judiciaire, préfecture de police) dans un petit jeu de ping-pong ou de "c'est pas moi, c'est l'autre" qui les a manifestement agacés (voir par exemple les articles de [Rue 89](#) et de [NouvelObs.com](#)). Finalement, ils se sont tournés vers l'Observatoire national de la délinquance qui n'en savait pas davantage et où on leur a suggéré que ces statistiques étaient peut-être issues du STIC. Ce serait un comble puisque ce fichier est tout sauf fiable (voir [le dossier consacré à ce sujet sur notre site](#)). Bref : personne ne sait rien.

Nous pouvons néanmoins étudier les quelques données statistiques qui sont publiques et vérifiables, et en tirer deux enseignements.

1) Tournons nous d'abord vers les statistiques de police, les plus connues. Elles ne distinguent que les nationaux des étrangers, sans donner le détail des nationalités concernées. Rien sur les Roumains donc. Par ailleurs, pour évaluer ici le poids de la délinquance des étrangers, il faut évidemment en retirer les "infractions à la police des étrangers" telles que le défaut de papiers en règle, qui dépendent beaucoup des contrôles au faciès et qui ne sont en quelque sorte qu'une délinquance administrative. Ceci fait, on peut alors calculer la part des étrangers parmi les personnes "mises en cause" (suspectées) pour l'ensemble des crimes et délits. Or cette part a **baissé** en 2009 (12,5 %) par rapport à 2008 (13,5 %). Si donc la délinquance des Roumains avait si fortement augmenté que le dit le ministre, elle aurait du baisser encore plus fortement chez d'autres étrangers. On aimerait savoir lesquels...

2) Etudions ensuite une statistique de justice, hélas peu connue. Le recensement des condamnations prononcées par les tribunaux français contient, lui, le détail des nationalités.

Les deux dernières années publiées sont 2007 et 2008. Et entre ces deux dates, le nombre de personnes de nationalité roumaine condamnées a **baissé** d'environ 6 % (passant de 4 562 à 4 300 personnes).

Ainsi, les deux seuls indices que l'on peut trouver dans les statistiques publiques contredisent radicalement les tendances annoncées par le ministre.

Par ailleurs, au chapitre des contre-vérités, les ministres de l'Intérieur et de l'immigration répètent qu'ils ne font qu'appliquer la loi. Or, sur ce point également, ils viennent d'être démentis deux fois. D'abord par le tribunal administratif de Lille. Le 27 août, [ce dernier a en effet annulé quatre arrêtés de reconduite à la frontière](#) qui avaient été pris pour sanctionner une "occupation d'un terrain privé" constituant selon la préfecture un "trouble à l'ordre public". Ce que le tribunal a donc rejeté en application d'une jurisprudence antérieure de la cour d'Appel de Versailles. Ensuite, c'est [le ministre roumain de l'intérieur qui a déclaré](#) qu'aucun des Roms rapatriés de France vers la Roumanie à la fin du mois d'août n'était fiché par la police française ou roumaine. Voilà qui donne raison aux mises en garde exprimées par [la vice-présidente de l'Union européenne](#), par la [Commission européenne contre le racisme et l'intolérance du Conseil de l'Europe](#) et par le [Comité pour l'élimination de la discrimination raciale de l'ONU](#).

N'en jetons plus et posons cette question : à force d'intoxication, de mensonge et d'incitation à la xénophobie, tout démocrate ne devrait-il pas voir dans cette opération politique lancée contre les Roms au mois d'août 2010 un véritable scandale d'Etat ?

* A découvrir également : [la carte des villes qui ne respectent pas l'obligation légale de prévoir un terrain d'accueil pour les gens du voyage](#).